

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 9 avril 2015

Pour le Président, le Vice-Président : M. PRIBETICH

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 2 avril 2015

Publié le 10 avril 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 59

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 15

SCRUTIN : POUR : 69

ABSTENTION : 5

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

| | | |
|------------------------|----------------------------|------------------------------|
| M. Pierre PRIBETICH | M. Abderrahim BAKA | M. Patrick ORSOLA |
| M. Jean ESMONIN | Mme Stéphanie MODDE | M. François NOWOTNY |
| M. Patrick CHAUPUIS | Mme Christine MARTIN | Mme Dominique BEGIN-CLAUDET |
| Mme Nathalie KOENDERS | Mme Danielle JUBAN | Mme Florence LUCISANO |
| M. Rémi DETANG | Mme Lê Chinh AVENA | M. Jean DUBUET |
| Mme Catherine HERVIEU | Mme Hélène ROY | Mme Anne PERRIN-LOUVRIER |
| M. José ALMEIDA | M. Georges MAGLICA | M. Jacques CARRELET DE LOISY |
| M. François DESEILLE | M. Joël MEKHANTAR | M. Nicolas BOURNY |
| M. Michel JULIEN | Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM | M. Jean-Michel VERPILLOT |
| M. Frédéric FAVERJON | M. Jean-Yves PIAN | Mme Corinne PIOMBINO |
| M. Didier MARTIN | Mme Océane CHARRET-GODARD | M. Jean-Louis DUMONT |
| M. Dominique GRIMPRET | Mme Anne ERSCHENS | M. Patrick BAUDEMMENT |
| M. Michel ROTGER | Mme Chantal OUTHIER | M. Dominique SARTOR |
| M. Jean-Patrick MASSON | M. Emmanuel BICHOT | Mme Anaïs BLANC |
| Mme Badiaâ MASLOUHI | Mme Frédérique DESAUBLIAUX | M. Damien THIEULEUX |
| M. André GERVAIS | Mme Sandrine RICHARD | Mme Michèle LIEVREMONT |
| Mme Anne DILLENSEGER | M. Thierry FALCONNET | M. Philippe BELLEVILLE |
| M. Charles ROZOY | Mme Claudine DAL MOLIN | Mme Noëlle CABBILLARD |
| M. Jean-Claude GIRARD | Mme Louise BORSATO | M. Cyril GAUCHER. |
| M. Patrick MOREAU | M. Louis LEGRAND | |

Membres absents :

| | |
|--------------------------|---|
| M. Jean-François DODET | M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH |
| M. Laurent BOURGUIGNAT | Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM |
| Mme Catherine VANDRIESSE | M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD |
| M. François HELIE | M. François REBSAMEN pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS |
| M. Roland PONSAA | Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Georges MAGLICA |
| | M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI |
| | Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE |
| | Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Christine MARTIN |
| | M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Anne ERSCHENS |
| | M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX |
| | M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU |
| | M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAUPUIS |
| | Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA |
| | M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER |
| | M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Abderrahim BAKA. |

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME

Délégation de gestion des aides à la pierre pour le logement (parc public-rénovation du parc privé ancien) : approbation de l'avenant 2015

Depuis le 1er janvier 2006, le Grand Dijon est gestionnaire des aides à la pierre pour le logement par délégation de l'État. Chaque année, la contractualisation afférente fait l'objet d'un avenant à la convention pluriannuelle en cours. Cet avenant annuel définit les objectifs et les moyens financiers délégués.

Pour 2015, les dispositions de l'avenant portent sur les modalités ci-après, telles que présentées lors du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) le 16 février dernier.

I. Parc locatif public : développement de l'offre

Les objectifs de financement portent sur un total de 751 logements à loyer modéré, soit un objectif en hausse de 13% par rapport au réalisé 2014, représentant 41% de l'objectif régional.

Ce volume se décompose comme suit :

- 421 logements relevant du Prêt Locatif à Usage Social (PLUS),
- 191 logements PLAi (Prêt Locatif Aidé d'Intégration)
- 139 logements PLS (Prêt Locatif Social).

En conséquence, l'enveloppe prévisionnelle de droits à engagements déléguée par l'État s'élève à 1 364 185 € représentant 69% de la dotation régionale, soit :

- 1 032 185 € pour le financement des logements PLAi,
- 332 000 € de bonification à hauteur de 2 000 € par logement PLAi situé en zone 4.

Ces objectifs locatifs sont complétés par une réservation d'enveloppe de 145 agréments au titre du PSL-A (Prêt Social de Location-Accession) dont le développement à l'échelle de la Communauté urbaine permet de diversifier l'offre en termes de parcours résidentiel vers l'accession à la propriété encadrée et sécurisée.

Il est précisé que les dispositions ci-avant, tant en objectifs qu'en moyens financiers, pourront faire l'objet d'une actualisation au vu du bilan d'activité qui sera établi au 30 juin ; étant rappelé que pour pouvoir bénéficier des redéploiements, 60% des autorisations d'engagement devront être engagées avant cette date.

II. Rénovation du parc privé ancien

Les objectifs, concernant au total la rénovation de 209 logements, sont à l'identique du réalisé 2014. Ils représentent 10% des objectifs bourguignons (ratio équivalent depuis plusieurs années).

Ils sont définis comme suit :

- 32 logements au titre des Propriétaires-Bailleurs (PB) :
 - 17 logements relevant de la résorption de l'habitat indigne ou très dégradé (LHI/TD) ;
 - 10 logements moyennement dégradés (MD) ;
 - 5 logements dans le cadre du programme Habiter Mieux.

- 177 logements au titre des Propriétaires-Occupants (PO) :
 - 8 logements relevant de la résorption de l'habitat indigne ou très dégradé (LHI/TD) ;
 - 39 logements concernant l'aide pour les travaux nécessaires à l'autonomie de la personne (personnes âgées, personnes handicapées) ;
 - 130 logements dans le cadre du programme Habiter Mieux.

La dotation 2015 affectée au Grand Dijon s'élève à 2 106 210 € correspondant, à l'instar des objectifs, à 10% de l'enveloppe régionale :

- 1 656 479 € de crédits Anah ("Travaux" et "ingénierie") ;
- 449 731 € de crédits État au titre de l'« Aide de Solidarité Ecologique » (ASE) relevant du programme « Habiter Mieux ».

Il est précisé que deux réserves, d'un montant respectivement de 165 648 € et de 134 919 €, seront ouvertes sous réserve que les résultats d'activité au 30 juin 2015 permettent d'atteindre 50% des objectifs annuels correspondant aux priorités nationales.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** les dispositions de l'avenant concernant l'exercice 2015 de gestion, par délégation de l'État, des aides à la pierre pour le logement (parc locatif public et rénovation du parc privé ancien), tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cet avenant ainsi que tout acte utile à l'exécution de ses dispositions.